

L'assassinat de Dessalines et le culte de sa mémoire

Vertus Saint-Louis

Escola Normal Superior, Port-au-Prince. Haiti

Resumo

Nas esferas do poder político e religioso no Haiti, todos estão de acordo para manter o culto à memória de Dessalines. Este artigo pretende ir mais além desse referido culto, procurando os motivos da eliminação física de Dessalines em 17 de outubro de 1806 por militares que, dois anos antes, tinham-no proclamado governador geral vitalício e, em seguida, o haviam aclamado imperador. O autor aponta que a memória de Dessalines, reabilitada quarenta anos após seu desaparecimento, permanece ainda prisioneira da disputa pelo poder entre o partido dos negros e o dos mulatos. Enfatiza que os dois partidos se calam a propósito da implicação do comércio estrangeiro, sobretudo norte-americano, no assassinato de Dessalines. Este silêncio é compreensível, uma vez que a submissão aos interesses econômicos estrangeiros é um componente essencial do sistema político haitiano.

Palavras-chave : Dessalines, negro, mulato, estrangeiro.

Resumen

En Haití, en las esferas del poder político y religioso, todos coinciden en el mantenimiento del culto a la memoria de Dessalines. Este artículo pretende ir más allá del referido culto, procurando los motivos de la eliminación física de Dessalines el 17 de octubre de 1806 por militares que, dos años antes, lo habían proclamado gobernador general vitalicio y, rápidamente lo habían aclamado emperador. El autor señala que la memoria de Dessalines, rehabilitada cuarenta años después de su muerte, permanece aún prisioneira de la disputa por el poder entre el partido de los negros y el de los mulatos. Enfatiza que los dos partidos se callan en relación a la complicidad de los comerciantes extranjeros, sobre todo, los norte-americanos, en el asesinato de Dessalines. Este silencio es comprensible en el contexto de sumisión a los intereses económicos extranjeros, componente esencial del sistema político haitiano.

Palabras claves: Dessalines, negro, mulato, extranjero

Abstract

In the spheres of political and religious power in Haiti, everyone agrees to keep the cult in memory of Dessalines. This article aims to go beyond that mentioned cult, seeking the reasons for the physical elimination of Dessalines on 17 October 1806 by soldiers who, two years earlier, had proclaimed him Governor General for life and soon after had proclaimed him emperor. The author points out that Dessalines' memory, rehabilitated forty years after his disappearance, remains prisoner to the power struggle between the party of the blacks and the party of the mulattos. He emphasizes that both parties are silent with regard to the involvement of foreign trade, especially North American, in the assassination of Dessalines. This silence is understandable, since the submission to foreign economic interests is an essential component of the Haitian political system. Keywords: Dessalines, black, mulatto, foreign

Résumé : Dans les sphères du pouvoir politique et religieux en Haïti on s'accorde à entretenir le culte de la mémoire de Dessalines. Cet article s'efforce d'aller au-delà de ce culte pour rechercher les motifs de l'élimination physique de Dessalines, le 17 octobre 1806, par des militaires qui, deux ans auparavant, l'avaient proclamé gouverneur général à vie, puis l'avaient acclamé empereur. Il note que la mémoire de Dessalines, réhabilitée quarante ans après sa disparition, demeure encore prisonnière de la rivalité pour le pouvoir entre le parti des noirs et celui des mulâtres. Il retient que dans les deux camps on se tait sur l'implication du commerce étranger surtout américain dans l'assassinat de Dessalines. Ce silence se comprend puisque la soumission aux intérêts économiques des étrangers est une composante essentielle du système politique haïtien.

Mots-clés: Dessalines, noir, mulâtre, commerce, étranger

Introduction – sur le calendrier

La constitution de 1987, la plus récente des nombreuses qu'a connues Haïti depuis 1801, établit cinq fêtes nationales : a) La fête de l'indépendance nationale (1^{er} janvier, jour férié) ; b) Le jour des aïeux (2 janvier, jour férié) ; c) La fête du travail et de l'agriculture (1^{er} mai, jour férié) ; d) La fête du drapeau et de l'université (18 mai, jour férié) ; e) La célébration de la bataille de Vertières, jour des Forces Armées d'Haïti, également férié¹.

1 Haïti. Constitution de 1987, dispositions générales, art. 271 (1).

Toutes ces commémorations, sauf celle de l'agriculture et du travail) sont directement associées à l'activité révolutionnaire de Jean-Jacques Dessalines. La constitution oublie cependant de mentionner le 17 octobre, jour férié consacré à la commémoration de la mort de Dessalines, qui est placé au premier rang des fondateurs de la patrie dont on a établi officiellement un véritable culte. Par ailleurs, Dessalines est le seul parmi les chefs historiques de la révolution haïtienne à avoir été intégré dans le panthéon vaudou, étant identifié au dieu *Ogou* (DUVALIER, F., 1968 ; MILO, 1953, p. 60)². On peut constater une sorte d'unanimité dans les sphères du pouvoir politique et religieux en Haïti dans le culte de Dessalines. Cette unanimité n'a pas existé en 1806, Dessalines ayant été alors une figure de division parmi ses compatriotes qui ont organisé son assassinat. Nous nous demandons si derrière l'unanimité d'aujourd'hui ne se cachent pas encore les séquelles des causes qui ont conduit à l'élimination physique de Dessalines le 17 octobre 1806 au Pont Rouge à l'entrée nord de Port-au-Prince par des militaires qui le premier janvier 1804 avaient juré d'obéir aveuglement aux lois émanées de son autorité (L'INSTANT DE PRADINE, 1886, t. 1, p. 1-2). Nous examinerons les causes qui ont conduit à l'assassinat de Dessalines, puis le processus de constitution du culte de sa mémoire, avant de conclure sur la signification politique de ce culte.

I - Des causes de l'assassinat de Dessalines

L'assassinat de Dessalines s'explique par des causes internes relatives aux questions de couleur, à la propriété de la terre, et à l'exercice du pouvoir. Celles-ci s'ajoutent à d'autres concernant les relations surtout économiques d'Haïti avec le monde extérieur.

² Le texte de Duvalier reproduit les informations fournies par Rigaud. L'ouvrage de Rigaud n'est pas documenté historiquement. De tous les auteurs français contemporains, seul Descourtils relate que Dessalines consultait un conseil de makandals. Tous ces auteurs signalent que Dessalines comme Toussaint traquaient les vaudouisants.

Parmi les causes internes, nous commençons par relever des questions d'ordre économique et d'autres de psychologie sociale et individuelles, remontant à l'époque coloniale.

La société de Saint-Domingue d'avant la révolution est divisée en Européens blancs, esclaves bossales ou créoles, noirs ou mulâtres libres. Les Européens blancs sont des immigrants libres. Les esclaves sont des noirs importés de force d'Afrique. Ce sont des immigrants involontaires. Aucune tentative d'étude de cette société ne peut ignorer le problème de l'origine des hommes tant elle pèse sur leur destin. Du point de vue juridique, racial, et conformément à l'opinion, elle se répartit en Blancs, Affranchis et Esclaves. A chacune des extrémités, selon la catégorie sociale en question, l'intervalle demeure ouvert. Le blanc, quel que soit son état de déchéance, ne peut devenir esclave, sa couleur et son origine européenne le mettent à l'abri de la servitude. L'affranchi, parce qu'il a des frères au bas de la côte, ne peut, quels que soient ses talents et vertus, accéder au rang de Blanc qui seul peut avoir la plénitude des droits civils et politiques. Cette irréductibilité traduit, dans l'esprit du système, une différence radicale de nature entre les êtres humains blancs et noirs.

Dessalines semble avoir été un noir créole, propriété à la veille de la révolution de d'un noir libre nommé Janvier Dessalines, par suite de son mariage avec une fille de Toussaint (GIRARD, 2012, p. 555), lui-même noir libre, propriétaire d'esclaves bien avant 1789 (MENIER et al, 1976 ; GEGGUS, 1997). Lorsque la révolution éclate les mulâtres libres dominent l'insurrection dans l'Ouest et le Sud. Ils sont obligés dans le Nord de partager la direction avec des noirs libres comme Toussaint, et des esclaves privilégiés. Au fur et à mesure que Toussaint émerge, Dessalines sort des rangs comme l'un de ses lieutenants. Il participe à la guerre contre les Espagnols et les Anglais. Promu colonel en 1794, il devient général en 1797. Le général Dessalines, aux ordres de Toussaint à Saint-Marc, traite de haut l'administration, fait des nominations d'officiers pour renforcer son quatrième régiment³. Il soutient Toussaint contre l'agent français Hédouville qui s'en

³ Lettre du commandant de la place à Hédouville, 14 messidor an 6, Kurt Fisher Haitian Collection, Schomburg Library.

plaint (BUCKLEY, 1985, p. 132)⁴. Lorsque la guerre civile éclate en 1799, Toussaint écarte son neveu Moïse du commandement de l'armée qu'il envoie dans le Sud et en confie la direction à Dessalines. A la fin de la guerre du Sud, il est promu général de division par Toussaint. Grand fermier des propriétés des colons partis, il participe activement à la répression des cultivateurs proclamés libres en 1793 à qui Toussaint ordonne de revenir travailler la terre sur les habitations de leurs anciens maîtres (SAINT-LOUIS, 2000 ; 2006a). Lorsque l'armée expéditionnaire débarque en 1802, il se dévoue pour la cause de Toussaint. Après l'éviction de Toussaint par les Français en mai 1802, Dessalines se soumet à Leclerc, chef du corps expéditionnaire français, et se démarque de Toussaint lors de sa rencontre avec le capitaine général. Il participe à la répression des cultivateurs qui refusent de déposer les armes. Bientôt, les officiers supérieurs indigènes découvrent qu'il n'existe pas d'avenir pour eux et leurs familles dans le camp français. Ils l'abandonnent en octobre 1802. Dessalines est perçu comme un sauveur par nombre de membres de l'aristocratie noire et mulâtre des anciens libres propriétaires. Dessalines est capable de mater les éléments rebelles, dits congos, africains, tels les Sans-Souci et autres, jugés peu fiables et ressentis comme radicaux par l'aristocratie indigène qui les redoute plus que les Français (SAINT-LOUIS, 2006b, ch. 7). Il justifie par ses talents militaires le commandement des forces indigènes contre les débris de l'armée expéditionnaire.

Le 18 novembre 1803, les indigènes d'Haïti ont remporté une victoire militaire finale, décisive sur les forces expéditionnaires, colonialistes et esclavagistes françaises du premier consul Napoléon Bonaparte. Le premier janvier 1804, des meneurs d'une révolution d'esclaves, Dessalines en tête, proclament l'indépendance du premier Etat noir du Nouveau Monde qu'ils dénomment Haïti. Dessalines, nommé le 1^{er} janvier 1804, gouverneur-général à vie par ses collègues militaires, trouve ce titre indigne d'un chef d'Etat indépendant, se fait proclamer empereur par sa garde. La cérémonie du couronnement a lieu le 22 septembre 1804.

⁴ Lettre d'Hédouville à Louverture, 1er jour complémentaire an VI, Kurt Fisher Haitian Collection, Schomburg Library.

De graves faiblesses, du système politique qu'ils vont établir, apparaissent dans les documents fondateurs de l'indépendance. Il s'agit de la proclamation du général en chef Dessalines lu par son secrétaire Boisrond Tonnerre, de l'acte du 1^{er} janvier 1804 nommant Dessalines gouverneur-général à vie, de la proclamation du 28 avril 1804 publiée au lendemain du massacre des derniers colons restés dans le pays. Le texte de Boisrond Tonnerre est animé d'un esprit de vengeance, explicable contre la France, mais il ne fonde pas en droit la nouvelle société. L'acte dans lequel les généraux nomment Dessalines gouverneur général à vie pêche d'évidence contre le droit lorsqu'ils jurent « d'obéir aveuglement aux lois émanées de son autorité ». Dans la proclamation du 28 avril 1804, Dessalines affirme comme disposition centrale de sa stratégie militaire : « Au premier coup de canons d'alarmes, les villes disparaissent et le nation est debout ! ». Dessalines, en faisant éliminer les guerriers proches de Sans-Souci, a fait disparaître ceux qui pourraient s'engager dans cette stratégie avec lui. Enfin, il nous manque une pièce capitale : le message en langue créole adressé au peuple par Dessalines. Fait significatif, le message ne nous est pas parvenu parce qu'il n'a pas été écrit. Or, il est bon de rappeler que le commissaire civil français Sonthonax avait fait publier en créole comme en français l'acte d'affranchissement des esclaves proclamé le 29 août 1793. Bonaparte avait fait parvenir en créole un message au peuple de Saint-Domingue qu'il voulait tromper et rallier à sa politique en le désolidarisant de Toussaint Louverture. Le choix unilatéral du français comme langue écrite est déjà un signe indicateur de la faiblesse de la politique que les dirigeants haïtiens vont suivre sur le plan linguistique.

Le projet économique de la nouvelle société patronnée par Dessalines manque de fondements. Comme Toussaint, Dessalines veut faire fonctionner la plantation et surtout la sucrière. Rappelons que du point de vue économique, Saint-Domingue est une société relativement sophistiquée en ce qui concerne l'organisation de la production et des échanges. La plantation de Saint-Domingue est une manufacture capitaliste qui emploie des esclaves dans la production de quelques denrées d'exportation : sucre, café, indigo, coton... Elle dépend pour son fonctionnement du crédit

fourni par le commerce de France. Elle dépend aussi de la science française en matière d'histoire naturelle, de médecine et de navigation (SAINT-LOUIS, 2001). Ce dernier art met en œuvre des disciplines telles que l'astronomie, les mathématiques... Toute cette science dépend d'institutions regroupées autour du ministre de la marine et des colonies (McCLELLAN, 1992 et 2010 ; 2000). Quant au planteur de Saint-Domingue, il supporte la charge et les risques de la production, avec l'espoir au plus d'un gain de 8 à 15% dans le meilleur des cas (D'AUBERTEUIL, 1776, vol. 1, p. 232-237). Il doit payer un coût élevé pour le fret (THESEÉ et DEBIEN, 1976, p. 74-77) ainsi que des frais d'assurance et autres déductions parasites (p. 29-30). Son argent est retenu par le négociant métropolitain, son débiteur, devenu de fait son banquier sur qui il ne peut que tirer des lettres de change, alors qu'à Saint-Domingue, il est à court d'argent (LACOMBE, 1956; DELAFOSSE, 1954). C'est pourquoi les colons français déclarent en 1764 qu'ils sont les fermiers des propriétés de Saint-Domingue et que les négociants de France en sont les vrais propriétaires (MOREAU DE SAINT-MERY). Or, les dirigeants de l'époque ne discutent pas de ces questions. On doute qu'ils en aient été capables. On constate qu'ils se sont plongés dans les problèmes typiquement coloniaux de race et de couleur, auxquels s'ajoutent les rivalités pour le pouvoir et pour l'accès à la terre. Sur toutes ces questions, Dessalines un homme isolé dès le lendemain du 1^{er} janvier 1804.

Dessalines a toujours professé le plus grand mépris pour le blanc colon esclavagiste. Sur ce point, il demeure un homme exceptionnel dans toute l'histoire d'Haïti. Il a cette marque d'originalité de n'attribuer au blanc aucune supériorité qui viendrait de la couleur de sa peau. Dessalines et ses proches collaborateurs communient dans une haine du blanc qui n'est pas de même nature. Comme une exception qui confirme la règle générale, Dessalines ne partage pas l'amour secret plus ou moins avoué mais profond et pathologique pour le père blanc qui est une caractéristique profonde d'une société marquée par l'esclavage des noirs et la discrimination de couleur. Il tient le colon français pour un ennemi irréductible dont il ne faut atteindre rien de bon. Lors de son entrée à Jérémie, en 1800, au cours de la guerre du

Sud, il chasse de sa présence une délégation de colons venus le saluer. À la Crête à Pierrot, quoique pris d'une forte fièvre, il refuse un breuvage que lui a préparé Descourtilz parce que ce blanc, dit-il, pourrait l'empoisonner. Dans son esprit, le blanc n'est qu'un vulgaire commerçant prêt à trafiquer du café pour gagner de l'argent sans égard au cadavre de son semblable placé sur l'un des plateaux de la balance de la douane. Une fois les colons blancs éliminés physiquement, Dessalines se trouve seul face aux mulâtres, les bénéficiaires directs de leur disparition. En participant activement au massacre des colons (RULX, 1945, p. 139-148), les mulâtres ont procédé au meurtre du père blanc pour s'emparer de son bien (DESCOURTILZ, 1935, p. 30-34)⁵. Le colon disparu, Dessalines devient une gêne pour l'aristocratie indigène de toutes couleurs. Dans son âme Christophe doit bien en vouloir à Dessalines qui a toujours fait preuve de talents militaires nettement supérieurs, et qui, après l'assassinat de Sans-Souci, l'a sauvé des foudres de Petit Noel Prieur.

Sur ce fond de psychologie sociale et individuelle, se greffe la question de la terre qui divise la classe dirigeante entre anciens libres surtout mulâtres, aisés sinon riches, et nouveaux libres noirs parvenus comme Dessalines (L'INSTANT DE PRADINE, 1886, t. 1, p. 152, 154).⁶ Durant la fin de la guerre contre les Français, nombre d'indigènes riches ont acquis des baux à ferme, des actes de vente de la part des colons en voie de départ. Au fur et à mesure que l'armée indigène rentre dans les villes, ces indigènes qui faisaient partie de la garde nationale au service de la France, passent du camp de la défaite dans celui de la victoire qu'ils viennent gonfler et dominer. C'est la base d'un conflit social et politique avec Dessalines qui entend que toutes les propriétés des colons partis rentrent dans le domaine de l'Etat. Lui, Dessalines, il se chargera de les adjuger aux grands dignitaires comme fermiers de l'Etat. Ces propriétés seront travaillées par les cultivateurs attachés à la glèbe. Un arrêté de Dessalines du 2 janvier 1804

⁵ Le naturaliste Descourtilz a raconté la haine dont l'ont poursuivi, en 1799, ses demi-frères mulâtres soucieux de s'approprier l'héritage du père.

⁶ Gérin dans sa lettre à Christophe du 12 octobre 1806 parle de «vieux libres, surtout de couleur jaunes ». Les chefs de l'armée du Sud notent : «anciens libres de toutes couleurs » que Dessalines voulait exterminer.

résilie tous les baux à ferme des habitations⁷. Celui du 7 février accorde la faculté de vendre la récolte de l'année uniquement à ceux qui détenaient leurs possessions avant le 9 juillet 1803 (p. 9), c'est à dire avant l'époque où l'autorité de Dessalines a été effectivement reconnue sur tout le territoire de l'ancienne colonie française. Ces dispositions ne peuvent qu'affecter sérieusement les acquéreurs de fermages voire de propriétés. La politique de Dessalines est battue en brèche par la coalition devenue possible entre tous les commandants militaires surtout ceux de l'Ouest et du Sud ainsi que tous les anciens libres, généralement mulâtres, des villes qui ont acquis des fermes et propriétés de colons contraints de s'éloigner du pays. Subitement, Dessalines se découvre une âme de l'Africain qu'il a tant combattu en la personne des cultivateurs, des Sans-Souci et autres guerriers du Nord :

Nous avons fait la guerre pour les autres ; avant notre prise d'arme contre Leclerc, les hommes de couleur, fils de Blancs ne recueillaient point les successions de leurs pères ; comment se fait-il, depuis que nous avons chassé les colons, que leurs enfants réclament leurs biens ? Les Noirs dont les pères sont en Afrique n'auront donc rien?... les Vastey, les Blanchet auront mis en possession des biens de l'État les fils de colons aux dépens de mes pauvres Noirs. Prenez garde à vous, Nègres et Mulâtres, nous avons tous combattu contre les Blancs ; les biens que nous avons conquis en versant notre sang, appartiennent à nous tous ; j'entends qu'ils soient partagés avec équité (MADIOU, 1989, t. III, p. 310).

L'historien Beaubrun Ardouin parle de la question vitale de la terre. A notre avis, le conflit qui a opposé Dessalines à ses adversaires pose le problème de nos relations surtout d'ordre économique avec le monde extérieur.

Le premier problème vient de la régression technologique, manifeste dans le cas du sucre. Avant la révolution, la colonie produisait du sucre brut ou semi-raffiné dit sucre terré. La mélasse qui est un sous-produit du processus de fabrication du sucre servait à la production d'eaux de vie, appelées tafia, consommées dans la

⁷ LINSTANT DE PRADINE, 1886, op. cit. tome 1.

colonie ou vendues Amérique du Nord. Autrefois, sur l'ancienne base technologique, le revenu net de la manufacture du sucre, denrée qui rapporte le plus, ne dépasse pas 15% dans le meilleur des cas (D'AUBERTEUIL, 1776). En maintenant les anciens procédés, la plantation n'est plus rentable puisque le cultivateur a droit au quart de la production. Or, tandis que la révolution d'indépendance d'Haïti entraîne comme une de ses conséquences un renouveau de la technologie du sucre (SAINT-LOUIS, 2007, p. 11 ; COCHIN, 1979 ; GALLOWAY, 1989, p. 74-76, 96, 201-208), Haïti commence à perdre dès 1793-1794, l'ancienne technologie du sucre de Saint-Domingue (FOUBERT, 1987). Au lendemain de 1804, Haïti produit du sucre de mauvaise qualité. Les classes dirigeantes s'appliquent à la coupe des bois pour l'exportation et se contentent de la production de tafia, à laquelle elles sont, de plus en plus, réduites depuis 1793. Dessalines veut freiner la coupe des bois pour l'exportation, cette industrie des « paresseux », dont on a constaté, depuis 1798, les progrès aux dépens des cultures⁸. Dessalines proscrie l'établissement, sans autorisation, de nouvelles « guildives », distilleries productrices de tafia qui ne se consomme que dans le pays. Dessalines veut du sucre qui se vend à l'étranger⁹. Cuba a récupéré et amélioré la technologie du sucre pendant qu'elle développe l'esclavage. Dessalines ne peut imposer l'achat de son sucre dont le cours est à la baisse en 1806 (DEER, 1950, p. 536 ; SCHWARTZ, 1985). D'ailleurs, l'accès direct au marché international est interdit pour Haïti, en vertu de l'embargo de la France et de la politique raciste des pays de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. Le décret qui ordonne aux capitaines de navires de prendre leurs cargaisons par tiers de café, de coton et d'un sucre dont ils ne veulent pas complique la situation pour Dessalines. En effet, vers la fin de 1805, Jefferson voit la perspective de racheter les Florides et il n'entend pas que le trafic avec Haïti soit un obstacle aux négociations éventuelles. A sa demande les deux Chambres du Congrès américain votent en février 1806, la loi interdisant tout commerce avec Haïti (LOGAN, 1941 ; MATTHEWSON, 1995). L'année 1806 est celle où les États-Unis rejoignent la France

⁸ France. A. N. CC9A24. Arrêté relatif à l'exportation du bois de campêche, 7 frimaire et 14 nivôse, an 8.

⁹ Décret impérial sur les guildives (2 mai 1806).

et l'Espagne dans leur hostilité à Haïti, tandis que l'Angleterre recherche son affaiblissement.

Cette situation ne préoccupe nullement les classes dirigeantes d'Haïti, impliquées, en association avec le commerce étranger dans la contrebande, second problème, auquel Dessalines doit faire face dans les relations du pays avec le monde extérieur.

Dans la plupart des ports ouverts au grand commerce étranger, dit l'historien Madiou, les négociants étrangers, en corrompant les agents de douane, débarquent par contrebande la plus grande partie des marchandises qu'ils importent et des denrées qu'ils exportent (MADIOU, 1989, t. III, l. 40, p. 318-319). Dessalines qui croit pouvoir disposer de la force militaire ordonne que les capitaines de navires consignent les bateaux à tour de rôle à des négociants de la place¹⁰. Cette disposition donne lieu à de nombreux abus de la part des chefs militaires qui s'associent avec quelques commerçants aux dépens d'autres et aux préjudices des intérêts de l'Etat (ibidem). Les chefs militaires ont d'autant plus d'intérêt aux transactions illégales avec l'étranger qu'elles rapportent gros et sans effort et que le pays ne dispose pas de l'art nécessaire pour produire de façon à entrer en compétition avec l'extérieur. Il se trouve en face de la contrebande qui n'est pas un cas particulier à résoudre mais une tradition fortement ancrée surtout dans le Sud qui a toujours vécu du trafic illicite avec la Jamaïque (FROSTIN, 1972, p. 192). Thomas Thuat, Anglais européen, établi à Jacmel depuis trente ans, est devenu riche de 1804 à 1806 en pratiquant la contrebande. Dessalines le contraint de payer. Surpris une seconde fois en train de dérober au fisc ce qu'il lui doit, Dessalines le fait fusiller à Jacmel. Ensuite il se rend aux Cayes, et contraint Mackintosh et Hopsengartner à payer respectivement 20.000 et 60.000 gourdes que respectivement ils doivent à l'Etat (MADIOU, 1989, t. III, p. 355). Lors du soulèvement contre Dessalines, Mackintosh, dit l'historien haïtien Beaubrun Ardouin favorable aux insurgés, leur avance de l'argent (ARDOUIN, 1958, t. VI, p. 64). A propos de Mackintosh, nous pouvons citer le témoignage publié en 1843

¹⁰ Ordonnances des 15 octobre 1804 et 1 août 1805.

par le médecin William George Smith¹¹. Dessalines avait chargé en septembre 1806 un fonctionnaire de faire payer ce que Duncan Macintosh, Irlandais naturalisé américain, trafiquait aux Cayes, devait au fisc. La table de Macintosh était ouverte deux fois par jour aux autorités et gens bien placés dans la ville. Seul le général Geffrard, l'adjudant Papailler, et le colonel Moreau Herne n'entraient dans ce jeu. L'influence de Mackintosh s'étendait dans la province. Il ne payait de taxes ni à l'entrée ni à la sortie de ses marchandises. Sa conduite a été dénoncée à Dessalines. Lorsque la révolte éclate contre Dessalines, Mackintosh offre 1.200 gourdes à un militaire pour tuer le fonctionnaire et lui enlever son portefeuille. Au cours de la révolte contre Dessalines aux Cayes, les livres de la trésorerie de cette ville sont « arrachés » en partie et un grand nombre de papiers et pièces comptables sont « arrachés » sans que l'on puisse dire par qui. A la mort de Dessalines, James Both, commerçant américain ami de Mackintosh, offre au fonctionnaire en question d'opérer une transaction sur un certificat comptable que Mackintosh avait délivré et que ce fonctionnaire recevrait en récompense un pot de vin de dix-mille gourdes. Depuis lors, Hérard Dumesle, le futur constituant opposé à Boyer, ne cesse d'inviter le fonctionnaire à entrer dans le jeu. A cause du refus du fonctionnaire, Hérard Dumesle lui coupe son amitié¹².

D'autres événements survenus par la suite projettent à posteriori un éclairage sur la profondeur du conflit qui en 1806 oppose Dessalines à ses adversaires.

Au lendemain de la chute de Dessalines, Christophe et Pétion, sans faire preuve d'esprit critique, prennent faits et causes pour les négociants étrangers. Se constituant défenseur de contrebandiers pris la main dans le sac, le sénateur Daumec, attaché à Pétion, qualifie Dessalines de tyran, cruel, stupide qui veut établir l'exclusif en faveur des indigènes. Il fait voter par le sénat la loi du 23 avril 1807 qui place le négociant haïtien sur un pied d'égalité avec son collègue étranger, juste en principe, injuste dans la réalité (L'INSTANT DE PRADINE, t. 1, p. 343 et

¹¹ *Feuille du Commerce du Port-au-Prince*, journal de Joseph Courtois, 11 juin 1843, no. 17.

¹² *Feuille du Commerce du Port-au-Prince*, 8 octobre 1843.

496), le citoyen haïtien étant privé, par la politique des puissances étrangères hostiles, des profits que peut procurer l'accès direct au grand commerce maritime. Daumec accepte pour Haïti un statut moindre que la Jamaïque qui, dit-il, a l'avantage d'être la colonie d'une puissance maritime et manufacturière. Daumec et ceux qu'il représente ne sont pas disposés à lutter pour renverser cette situation. L'Etat haïtien n'ayant point résolu la question monétaire (p. 337-349), ramène, de fait, les échanges avec l'extérieur à un troc favorable au négoce étranger. La question n'est pourtant pas résolue. Au début de 1831, en réponse au journal *Le Phare*, un article dénonce les « funestes effets » du « système exclusif de Dessalines ». Il fait l'apologie de Boyer qui a résisté aux demandes de système exclusif¹³. De fait, en 1820-1822 Boyer a été obligé de combattre un mouvement de commerçants nationaux, demandant l'exclusivité pour les Haïtiens, de l'organisation du commerce extérieur dominé par les étrangers.

Selon Ardouin, en avril 1820, les commerçants nationaux se présentent en corps devant le président pour lui soumettre un mémoire sur le commerce et l'agriculture, que Madiou met à la disposition du lecteur :

Le gouvernement, qui a senti la nécessité de favoriser les nationaux, est celui qui assure le mieux la prospérité de l'Etat. Celui qui néglige cette mesure rend insensiblement le peuple tributaire des étrangers, resserre les bornes de l'industrie nationale, gêne l'agriculture... s'il est reconnu que l'étranger ne vient s'établir dans notre pays que dans son intérêt ou dans celui de sa nation, n'est-il pas urgent d'agir envers lui d'une manière qui nous convienne, sans le rebuter ? S'il songe à extraire nos richesses, ne devons-nous pas aviser au moyen de les conserver (MADIOU, 1988, t. V, l. 76, p. 62).

Selon Madiou, il a été fondé en avril 1821 à Port-au-Prince un cercle de commerce composé de négociants haïtiens uniquement, tous opposés au commerce étranger. Le cercle s'est constitué en une société au capital non déterminé et au nombre le plus élevé possible d'actions. Les fonds seront

¹³ *Journal du Commerce du Port-au-Prince*, 13 mars 1831, no. 11.

destinés à l'acheter des denrées du pays sur lesquelles seulement le négoce haïtien peut spéculer à loisir. Le cercle s'occupera de la communication de toutes les idées qui peuvent contribuer à la prospérité du commerce national. Il veillera à faire connaître toutes les opérations commerciales de la ville et sa situation, à établir une correspondance avec les autres villes de commerce de la République pour les engager à se constituer en cercle. Il présentera chaque mois un travail sommaire de la situation générale de commerce à Port-au-Prince et dans les autres places de négoce. Des cercles de commerce se constituent ensuite au Cap et aux Cayes. Madiou signale deux discours importants des députés Pierre André et Saint-Martin des 24 et 26 août 1821. Saint-Martin, reprenant les idées de Pierre André dont le texte n'a pas été retrouvé, affirme le 26 : « *Si nous établissons une comparaison entre les consignataires étrangers et les hommes qui nous ont si longtemps opprimés, nous verrons que ces derniers, dans le plus grand nombre, recueillaient des richesses immenses par le produit de notre sol, et qu'aujourd'hui tout sert à la prospérité des usurpateurs trafiquants, et nos ressources et le concours des commerçants étrangers.* » Il dénonce « *le système colonial de commerce* », « *système odieux* » qui « *ne s'est établi qu'à la faveur de circonstances impérieuses* » et que « *la roue des événements doit faire disparaître.* »

Les historiens Madiou et Ardouin rattachent à la politique de consignation de Dessalines ce mouvement du commerce national qui est écrasé par le président Boyer ? Suivant notre opinion, ces événements confirment une conclusion que nous avons tirée de l'assassinat de Dessalines : Haïti est une société désarmée face au marché international (SAINT-LOUIS, 2003). A quelle fin cette société établira le culte d'un homme dont elle a apparemment accepté la politique en 1804, puis l'a bruyamment dénoncée en 1806, et répudiée définitivement en 1822 ?

II - Le processus d'établissement du culte de Dessalines

Les succès militaires de Dessalines, spécialement durant la guerre de trois mois (février-mai 1802) ont peut-être inspiré le respect manifesté envers Dessalines lorsqu'il rentre au Cap pour

la première fois après la soumission (6 mai 1802) de Toussaint. Le général français Pamphile de Lacroix écrit :

En arrivant au Cap j'eus l'occasion de faire de sérieuses réflexions. Je vis passer plusieurs de nos officiers généraux en grand uniforme. Les habitants du Cap, n'importe leur couleur, ne leur témoignaient aucun signe extérieur de déférence. Tout à coup, j'aperçois de la rumeur. C'était le général Dessalines. Il venait pour la première fois saluer le capitaine général Leclerc. La population de tout sexe et de toute couleur se précipitait sous ses pas. Elle se prosternait à son approche (PAMPHILE DE LACROIX, 1995, p. 344).

Cependant, Dessalines au pouvoir n'établit pas son propre culte. La constitution impériale de Dessalines se contente de prévoir comme fêtes nationales celles de l'indépendance, celle de l'empereur et de son auguste épouse, celle de la constitution et de l'agriculture¹⁴. Le premier janvier 1805, au cours de la célébration de la fête de l'indépendance à Marchand, Christophe, généralissime de l'armée, ordonne aux troupes en parade de s'agenouiller devant Dessalines (MADIOU, 1989, t. 3 p. 235). Cette forme de culte de Dessalines ne dure pas longtemps. Au lendemain du 17 octobre 1806, le nom de Dessalines est banni ou présenté sous des traits hideux dans l'Ouest et le Sud. Les adversaires de Dessalines dénoncent sa tyrannie dans un document intitulé « Résistance à l'oppression ». Ils lui reprochent le désordre et le gaspillage de son administration. Christophe les félicite d'avoir abattu « l'hydre » qui allait les dévorer tous, et en même temps il dénonce l'assassinat de Dessalines dans une lettre à sa femme (p. 344). Bien qu'ayant participé de loin au complot contre Dessalines, le noir Christophe revendique son nom contre les hommes du Sud qui l'on mystifié en en faisant un président marionnette. Christophe établit dans le Nord et l'Artibonite un semblant de république puis à partir de 1811 une vraie monarchie. Monarque dans le Nord, Christophe pratique son propre culte mais pas celui de Dessalines. La monarchie de Christophe s'écroule à sa mort, 1820. Le mulâtre Jean-Pierre Boyer, successeur du président Pétion, décédé le 29 mars 1818,

¹⁴ Constitution impériale du 20 mai 1805, dispositions générales, art. 27.

rallie à son gouvernement le Nord et l'Artibonite, et enfin l'île entière. Boyer est à son tour renversé au début de 1843 par une coalition de commandants militaires, et de jeunes lettrés mulâtres jouant au libéralisme politique.

La chute de Boyer rouvre une lutte pour le pouvoir entre les noirs et les mulâtres, au cours de laquelle se produit la réhabilitation de Dessalines. Les hommes de 1843 développent la thèse que Dessalines, en dépit de sa tyrannie, a le mérite d'avoir été le fondateur de la nation haïtienne. Ils font voter le 21 août une pension à la veuve du père de la patrie (L'INSTANT DE PRADINE, 1886, t. 8, p. 58). Moins d'un mois après éclate à Port-au-Prince le complot Dalzon en vue de la prise du pouvoir. La mise en jugement des conspirateurs occupe une bonne partie de la fin de l'année (10 septembre - 3 novembre 1843) (p. 72, 75, 119). Les mulâtres prennent peur (PRICE-MARS, 1953, t. 2, p. 108). Un noir Hyppolite devient président de l'assemblée appelée à voter une nouvelle constitution. Le jour de l'ouverture, il mentionne le nom de Dessalines qui, devenu empereur, a oublié qu'il gouvernait des frères. Cela ne signifie pas réhabilitation de Dessalines. Au cours des débats de l'assemblée constituante, un député affirme que Dessalines s'est à jamais fermé les portes du Panthéon de l'humanité »¹⁵. Rivière Hérard se montre plus audacieux. Dans une proclamation au peuple et à l'armée, il déclare qu'il appartenait au général Dessalines, à ce vengeur de la race africaine, qui semble avoir été prédit par la philosophie du XVIIIe siècle, de donner à Haïti par la puissance de ses armes et par son instinct civilisateur un rang parmi les nations » (L'INSTANT DE PRADINE, 1886, t. 8, p. 206). Le 1^{er} janvier 1844, Rivière Hérard, qui vient d'être désigné président sous l'égide de la constitution ultralibérale promulguée le 31 décembre 1843, déclare devant la foule « C'est au glorieux Dessalines et à ses immortels camarades que le pays doit la nouvelle ère dans laquelle nous entrons » (t. 8, p. 195). Boyer ayant ostracisé la mémoire de Dessalines, Rivière Hérard a cru de bonne politique d'en appeler au nom du fondateur Dessalines pour consolider son pouvoir sur l'opinion. Il ne va pas plus loin.

¹⁵ *Feuille du Commerce du Port-au-Prince*, 3 décembre 1843.

Les revendications des noirs prennent une tournure plus menaçante. Dans le Sud, un grand propriétaire terrien du nom de Salomon fomenta une insurrection de paysans qui prend une relative autonomie. Son chef Jean-Jacques Acaau prend la tête d'une armée de paysans armés de piques, d'où le nom de piquets, prend le titre de Chef des réclamations de ses concitoyens. Le mouvement s'assigne comme but la suppression de la suprématie des mulâtres, l'établissement de la prédominance des noirs, l'élimination des mulâtres qui s'y opposeraient, l'élection d'un président noir, la dépossession des gens réputés riches et le partage de leurs biens. En la circonstance le mouvement décide que les noirs riches seront considérés comme mulâtres et les mulâtres pauvres seront traités comme nègres (MADIOU, 1989, t. 8, p. 131). L'Armée Souffrante qu'il commande bat les troupes du gouvernement à l'entrée de la ville des Cayes et marche sur Port-au-Prince en passant par Aquin, tandis qu'une autre colonne prenant une autre voie prend la route vers le pont de Miragoâne qui commande le passage du Sud dans l'Ouest. Elle ne peut avancer parce que les forces d'Acaau ont été écrasées à Aquin. Cependant la population de Port-au-Prince a été prise de frayeur à la pensée des piquets entrant dans la ville. A ce moment-là, les frères Ardouin, Céligny et Beaubrun, deux anciens partisans de Boyer, imaginent un stratagème, porter un militaire noir ignorant au pouvoir et gouverner en son nom. C'est ainsi qu'ils portent Philippe Guerrier, un octogénaire à la présidence. Guerrier ne tarde pas à mourir et il est remplacé par Louis Pierrot.

Sous le gouvernement de Philippe Guerrier, une pétition de 23 citoyens dont les signatures ne sont pas mentionnées demande la célébration d'un hommage funèbre à la mémoire de Dessalines (DE PRADINE, 1886, p. 520). Le pouvoir, faisant référence à un arrêt du Conseil d'Etat non noté dans le *Recueil* de Linstant de Pradine, admet la pétition des citoyens (p. 521). L'absence de signature de la pétition témoigne d'une ambiguïté à l'égard de la mémoire de Dessalines, les partisans de sa réhabilitation ne sont pas encore suffisamment puissants. C'est le président Pierrot qui rétablit formellement la mémoire de Dessalines en faisant chanter son éloge funèbre dans les églises paroissiales

du Cap¹⁶, de Mirebalais¹⁷, des Gonaïves et des Cayes¹⁸. Dans la ville du Cap, le citoyen George, directeur du Lycée national de la ville, rend hommage à l'Empereur Dessalines, « dont l'audace et l'énergie ont fait d'Haïti une terre de liberté ». Il félicite l'« auguste président Pierrot » qui a rendu possible la cérémonie funèbre¹⁹. Dans la ville des Cayes, le jeune Salomon, âgé de trente ans, s'exclame : « Vengeur de la race noire, libérateur d'Haïti, fondateur de l'Indépendance Nationale, c'est aujourd'hui ton jour de gloire ; le soleil brûle pour toi aujourd'hui avec autant de gloire qu'en 1804 » (DIOUF et BOSMA, 2004, p. 250). La récupération de la mémoire de Dessalines par l'aristocratie noire se poursuit sous le gouvernement de Faustin Soulouque. Ce dernier connu pour sa bonhomie apparente et son éloignement affiché de la politique, comme commandant de la garde présidentielle sous le gouvernement éphémère de Jean-Baptiste Riché, est à son tour porté au pouvoir par les frères Ardouin, suivant le principe de la politique de doublure. La constitution de l'empire de Soulouque promulguée en 1949 prévoit parmi les fêtes nationales celles de l'Indépendance nationale le 1^{er} janvier, celle de Jean Jacques Dessalines le 2 janvier, celle d'Alexandre Pétion le 2 avril²⁰. Soulouque place une commande de cinq tableaux figurant Dessalines destinés à être exposés au Palais national, au Sénat, à la Chambre des députés et dans l'église des Gonaïves (ZAVITZ, 2016). Il fait célébrer en grande pompe la mémoire de Dessalines le 2 janvier 1854²¹. Soulouque est ainsi à l'origine de ce que nous appelons en Haïti la fête des aïeux du 2 janvier.

A la même époque, il se constitue sur le plan des travaux historiques une autre vision du passé. L'ouvrage de Saint-Rémy : *Pétion et Haïti* est un panégyrique de Pétion. Beaubrun Ardouin, qui a été grand commis de l'Etat sous Boyer et dont le frère Céligny

¹⁶ *Moniteur* du 25 octobre 1845.

¹⁷ *Moniteur* du 1^{er} novembre 1845.

¹⁸ *Moniteur* du 6 décembre 1845.

¹⁹ *Moniteur* du 25 octobre 1845.

²⁰ *Constitution de l'empire, révision de la constitution de 1846*. Port-au-Prince, 1849.

²¹ *Moniteur* du 7 janvier 1854.

a été exécuté par Soulouque, se révèle un panégyriste de Pétion et de Boyer dans les onze tomes de ses études historiques. Madiou, dont des proches sont associés par des liens de mariage avec Boyer, et qui a travaillé sous des gouvernements de différentes couleurs, essaie de tenir la balance égale, bien qu'en gros il penche du côté des mulâtres. C'est dire à quel point la position à l'égard des fondateurs de la patrie dépend de la politique. Une originalité apparaît chez Madiou en ce qui concerne la confrontation de Dessalines avec le commerce étranger. Madiou et Ardouin rapportent les faits sous Dessalines. Ils en voient le lien avec la rébellion du commerce national (1820-1822) sous Boyer. Seul Madiou dégage la portée historique de l'écrasement du commerce national par Boyer en 1822 :

L'établissement du cercle de commerce fut un événement car c'est le seul effort sérieux qui fut fait par les négociants haïtiens pour se dégager, ainsi qu'ils le disaient, du joug du commerce étranger. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, aucune autre tentative de ce genre n'eut lieu, et en ce moment où nous écrivons (1860-1870) par suite de la non entente qui existe entre les citoyens occasionnée par des passions ambitieuses et coupables sur le terrain tant social que politique, le commerce national est complètement subjugué (MADIOU, 1989, t. 6, l. 80, p. 232-235).

Plus tard, le président Florvil Hyppolite (1889-1896) monté au pouvoir grâce au concours des Américains et des Allemands (GAILLARD, 1984, pp. 168-173), fait construire à Paris un petit mausolée à la mémoire de Dessalines (DAYAN, 1998, p. 28). A l'occasion du centenaire Justin Lhérisson, un romancier, compose l'hymne national haïtien : *La Dessalinienne*. Le journal *Le Nouvelliste* dans son édition du 16 octobre publie une note d'information : « Honneur à Dessalines. Demain 17 octobre grande manifestation patriotique en mémoire de Dessalines, le fondateur de notre nationalité ». Le centenaire de l'Indépendance nationale est célébré par le gouvernement du président Nord Alexis, qui a accédé au pouvoir grâce à l'aide des Allemands. Tandis que le président Nord Alexis célèbre la fête de l'indépendance aux Gonaïves, Justin Dévot, de l'Association du centenaire, déclare que le peuple a pour devoir d'entourer la

mémoire des fondateurs de la patrie appelée à prendre finalement « le caractère d'un culte national »²². Des discours sont prononcés le 1^{er} janvier sur les tombes de Dessalines et d'Alexandre Pétion. La priorité revient à Dessalines, choisi par « nos pères pour les diriger »²³. Vingt ans plus tard, en pleine occupation américaine, le président Louis Borno réunit en un Mausolée les restes de Dessalines et de Pétion²⁴, consolidant l'union des noirs et des mulâtres, regroupés en 1802 et divisés en 1806. Le nom de Dessalines fait l'unanimité. Dantès Bellegarde, un intellectuel de renom, intitule un de ses ouvrages : *Dessalines a parlé*. (BELLEGARDE, 1948)

L'unanimité autour de ces noms de héros est apparente. Un clivage sérieux se révèle. Les divergences entre mulâtres et noirs ressurgissent avec une connotation raciale plus forte que chez les hommes du XIX^e siècle. Cela affecte la vision des fondateurs de la patrie, d'un côté comme de l'autre.

Louis Emile Elie écrit: «S'il n'avait existé à Saint-Domingue que la vieille civilisation corrompue des Sémites Arabes ou la paresse héréditaire des tribus bambaras et autres, il est certain que les cinquante mille hommes de l'armée française auraient dompté toute cette poussière humaine, comme les conquistadores avaient dompté les hordes indiennes» (ELIE, 1945, t. II, p. 139). Elie privilégie dans la race le facteur d'origine non négroïde. Il dénonce comme mal venue l'alliance de Toussaint Louverture avec les blancs. Toussaint aurait retardé l'indépendance en volant au secours du gouverneur français Laveaux contre le mulâtre Villatte dans la ville du Cap en 1796. Viau, un autre auteur mulâtre, affirme que durant toute l'histoire d'Haïti on a assisté au soutien prêté par l'étranger blanc aux noirs contre les mulâtres : «Tous les occupants ont toujours favorisé les nouveaux libres (noirs) au préjudice des anciens libres (mulâtres)... Les apparences de considération manifestées par l'occupant au mulâtre ne sont que des calculs machiavéliques qui s'inspirent de ceux d'Hédouville » (VIAU, 1955).

²² *Le Nouvelliste*, 5 janvier 1904, 6e année, no. 1609.

²³ *Le Nouvelliste*, 6 et 8 janvier 1904.

²⁴ *Moniteur* du 7 janvier 1924.

Price-Mars inaugure le courant culturel indigéniste noir qui, en Haïti, insiste sur les civilisations de l'Afrique (PRICE-MARS, (1906) 1976 ; 1925 ; 1928). H. P. Sannon se soucie d'écrire l'histoire de Toussaint Louverture, « un homme qui n'avait pas une goutte de sang blanc dans les veines (SANNON, 1938, vol. 3, Introduction). Si Price-Mars représente un indigénisme noir, Lorimer Denis et François Duvalier se détachent comme les promoteurs d'un indigénisme qui sera qualifié de « noiriste ». Ils ne mentionnent pas Pétion à côté de Louverture, Dessalines et Christophe dans la galerie des fondateurs «d'Empire et de Nation » issus de la matrice de la race, dont les trois derniers seraient les seuls authentiques représentants. Parlant de Toussaint Louverture qui, selon eux, jeta les fondements d'une «Civilisation Noire dans l'Hémisphère Occidental», ils affirment que le

sentiment de liberté avait atteint dans la conscience de ce surhomme les couches profondes où les désirs ardents se (sic) sublimisent. S'étonnera-t-on que cet Homme... se soit révélé un véritable Centre Mystique... Dès que dans une collectivité et à une époque donnée, il doit s'accomplir de grandes choses pour la réalisation de plus de justice et de lumières, il jaillit de la matrice de la Race, un de ces leaders qui dans leur équation personnelle, synthétisent la conscience de cette collectivité (DENIS et DUVALIER, 1968, t. I, p. 324).

Denis et Duvalier proclament «*le vaudou suprême facteur de l'unité haïtienne en vue de l'indépendance nationale.* » Ils se placent dans un camp opposé à Louis-Emile Elie qui est hostile au vaudou (ELIE, 1945, p. 139, 148).

Les thèses de Viau, de Louis-Emile Elie et de Duvalier sont marquées de l'influence du concept de race très en vogue à l'époque où ils écrivent. Duvalier fait référence nommément à Gobineau. Du point de vue de l'histoire d'Haïti, ces auteurs se donnent une grande liberté dans la manipulation et l'interprétation du passé.

A propos de l'affaire Laveaux dont parle Viau, il s'agit de la première tentative des mulâtres de prendre le pouvoir dans la colonie. A partir de ce moment, la France et ses agents accentueront la politique commencée en 1793-1794 de s'appuyer

sur les noirs. Cette politique favorise l'ascension de Toussaint Louverture qui, dès 1797 commence à s'appuyer sur les colons puis sur les Anglais et les Américains pour prendre des distances à l'égard de la France. En août 1797, Toussaint expulse de Saint-Domingue en août 1797 Sonthonax, l'agent du gouvernement français. Le Directoire envoya Hédouville, un autre agent qui débarqua en mars 1798 à Santo Domingo, capitale de la partie orientale. Il se rendit par terre au Cap. En octobre il était à son tour contraint au départ sous la pression de manifestations et menaces militaires organisées par Toussaint. Avant de partir, il écrivit au général mulâtre Rigaud pour le délier de toute obéissance envers Toussaint général en chef de l'armée de Saint-Domingue. Les mulâtres qui ont commencé à bénéficier de l'alphabétisation au temps de la colonie ont toujours profité de leur peu de savoir pour occuper des postes importants dans l'administration des gouvernements considérés comme noirs.

D'un autre côté, c'est par une simplification abusive et unilatérale qu'on fait de la révolution haïtienne un produit du vaudou. On supprime l'influence des idées de la révolution française sur les libres de couleur et sur les esclaves. On ignore les conséquences pour Saint-Domingue des guerres de la révolution française, du consulat et de l'Empire. D'ailleurs, pourquoi la révolution se produit seulement à Saint-Domingue, pas en Martinique et en Guadeloupe ? On ignore la démographie comme facteur important. Ensuite, on ferme la porte à d'autres découvertes. Aujourd'hui, on connaît, par exemple, le rôle des prêtres catholiques dans le grand soulèvement des esclaves du Nord en août 1791. De plus, il n'est pas vrai, comme le prétendent Duvalier et consorts, que les chefs noirs aient été plus favorables que les mulâtres aux intérêts des grandes masses. Le mulâtre Rigaud a considéré les esclaves émancipés en 1793 comme des Africains destinés au travail de la terre sous la contrainte des chefs militaires. Toussaint a employé la même politique sauf qu'au lieu de les dénommer africains il les a désignés sous le terme de cultivateurs (SAINT-LOUIS, 1993 ; 2000 ; 2006a). Les chefs noirs Dessalines et Christophe ont appliqué à l'égard des cultivateurs la même politique que Toussaint.

En ce qui concerne les relations économiques avec l'étranger, les chefs noirs les plus notoires Soulouque et Salomon, comme tous les autres présidents, se sont écartés de la politique de Dessalines. A titre d'exemple, Soulouque s'est associé au négoce anglais (NICHOLLS, 1978, p. 384 ; BONNEAU, 1862, p. 68 ; SPENCER, 1886, p. 91) pour dilapider la caisse publique. En 1883, pour se débarrasser de ses adversaires libéraux retranchés à Miragoâne, et bénéficiant du soutien d'un navire commandé par un officier britannique, Salomon achète aux Etats-Unis un bateau dont il confie la direction à un officier américain (AUGUSTE, 1987, p. 62-63 ; GAILLARD, 1984, p. 11-42, 46 ; YVES, 1987, p. 62-63). Des 300.000 francs souscrits à Port-au-Prince pour payer ce bateau, 160 000 l'ont été par les négociants allemands de la ville (LAROCHE, 1885). Par crainte de l'Angleterre, Salomon propose le 8 novembre de céder le Môle Saint-Nicolas aux Américains qui rejettent son offre. Vers 1885, sous Salomon, « Haïti est en train de devenir une colonie de Hambourg » (NICHOLLS, 1974, p. 11 ; BELLEGARDE, 1934, p. 9). Le négoce allemand finance le mouvement insurrectionnel de Séide Thélémaque au Cap contre Salomon. En même temps, Boisrond Canal, soutenu à Port-au-Prince par les ambassades de France et de Grande-Bretagne (GAILLARD, 1984, p. 164 ; MONTAGUE, 1940, p. 132), provoque la chute en août 1888 de Salomon.

Le discours coloriste sur l'histoire peut prendre pied au cours des années 1930, 1940 et 1950 parce qu'Haïti vit alors une époque où la question de couleur est vivace dans l'intellectualité et dans la vie politique. Les Américains ont occupé militairement le pays en 1915. Haïti voit se succéder au pouvoir des gouvernements mulâtres : Dartiguenave (1915-1922), Borno (1922-1929), Eugène Roy (1929-1930), Sténio Vincent (1930-1941), Elie Lescot (1941-1946). A la chute de ce dernier, provoquée par une grève d'étudiants et de commerçants, le courant « noir » émerge en force sur le plan politique. Un noir, Dumarsais Estimé, qui a été ministre de l'éducation nationale sous Vincent accède à la présidence. Il est renversé le 10 mai 1950 par un coup d'Etat militaire du colonel Paul Eugène Magloire, noir considéré comme favorable à l'élite de couleur et au grand commerce. Sous le gouvernement du président Magloire (1950-

1956) survient le troisième cinquantenaire de l'indépendance d'Haïti. A cette occasion des historiens haïtiens font sortir des ouvrages remarquables. Nous pouvons citer, de Jean Price-Mars, *La République d'Haïti et la République dominicaine...* Etienne Charlier, un peu marxisant, publie *Aperçu sur la formation historique de la nation haïtienne*. Il faut citer l'ouvrage de facture très moderne d'Alain Turnier : *Les Etats-Unis et le marché haïtien*. Le tri-cinquantenaire de l'Indépendance est célébré en grande pompe aux Gonaïves le 1^{er} janvier 1954 par le général président Paul Magloire (1950-1956). Paul Magloire fait du Champ de Mars la Place des Héros de l'Indépendance où il fait placer les statues de Toussaint Louverture, de Dessalines, d'Alexandre Pétion, d'Henri Christophe.

La question de couleur est relancée dans le public et dans l'armée à l'occasion de la campagne électorale mouvementée qui fait suite à la chute de Magloire. François Duvalier, le successeur de Paul Magloire, accède au gouvernement avec un bagage culturel et une vision des héros qu'il va imposer en utilisant les leviers d'un pouvoir dictatorial. Dans le discours duvaliériste, Haïti est la patrie de Toussaint Louverture, le précurseur, de Dessalines, le fondateur, d'Alexandre Pétion le panaméricaniste, d'Henri Christophe le civilisateur, de Duvalier le rénovateur ou encore le régénérateur. Duvalier hérite surtout Dessalines. Trois D : Diaquoi, Denis, Duvalier ont fondé dans les années 1930 l'Ecole Historico-Culturelle des Griots (BONNIOL, 1983, p. 660)²⁵. Sous le gouvernement de Duvalier, sera lancé un autre trois D : Dieu, Dessalines, Duvalier. Dessalines s'est fait couronner le 22 septembre. Duvalier a été élu le 22 septembre 1957 et a été installé le 22 octobre. La date 22 est la date « magique » de Duvalier qui se fait donner frauduleusement un second mandat le 22 mai 1963, et proclamer président à vie le 22 juin 1964. Duvalier écarte le drapeau bleu et rouge qu'il attribue à Pétion et rétablit le noir et rouge introduit par Dessalines durant son gouvernement. Les gouvernements de François Duvalier (1957-1971) et de son fils Jean-Claude Duvalier (1971-1986) sont de grands organisateurs de commémoration. Duvalier change le

²⁵ Ce compte rendu d'ouvrage comporte un exposé succinct de la « légende » de l'histoire d'Haïti par les courants mulâtre et « noiriste ».

jour de la fête de l'armée (1^{er} août, jour du départ en 1934 des derniers militaires de l'Occupation américaine) et le transfère au 18 novembre, jour de la bataille de Vertières qui devient celui des Forces Armées d'Haïti. Duvalier prend ici ses distances à l'égard de l'institution armée laissée par le gouvernement américain, sur laquelle il établit sa main mise directe. Duvalier monopolise comme jour de commémoration ces divers 22 sans compter la fête du drapeau le 18 mai, la fête du travail et de l'agriculture le 1^{er} mai. La population en vient à considérer toutes les fêtes nationales comme des fêtes de Duvalier. La chute de la dynastie Duvalier le 7 février 1986 entraîne automatiquement le rétablissement du drapeau bleu et rouge et la suppression des fêtes du 22 mais les nouveaux gouvernements maintiennent la tradition des fêtes nationales.

Les Duvalier n'ont fait qu'exagérer au possible la tradition de commémoration par les divers gouvernements dans l'intérêt de leur propre politique du jour. Ils se font passer comme les héritiers légitimes des fondateurs de la nation haïtienne. Cette pratique connaît un échec en 2004. Le gouvernement du président Aristide veut mobiliser la commémoration du bicentenaire de l'indépendance suivant sa propre logique. Ses adversaires s'y opposent. Les ambassades étrangères s'en mêlent. Une prise d'armes manipulée de l'étranger menace le gouvernement. Le corps étranger de sécurité rapprochée que s'était donné Aristide se volatilise comme par enchantement. Aristide est transporté en exil dans un avion étranger. Dans ces circonstances, pas de place pour la commémoration du bicentenaire. Comment se fait-il que le président Aristide, qui compte tant de partisans haïtiens, se soit remis à un corps de sécurité étranger, plutôt attaché à une compagnie sur laquelle il n'exerce aucun contrôle ? Il nous faut nous rendre à une vérité : le rôle de l'étranger dans les affaires intérieures d'Haïti demeure capital. Il est souvent décisif au moment des grandes crises politiques. Alors que vaut le culte rendu aux pères fondateurs et en particulier à Dessalines ? On peut en dégager la signification politique.

Conclusion

Le culte de la mémoire de Dessalines : un article destiné à la consommation intérieure

On ne niera pas une certaine dimension patriotique dans le culte de Dessalines en Haïti. Il est fortement émotif. Les discours des chefs mettent l'accent sur la bravoure, la combattivité, les talents militaires... de Dessalines. Les mulâtres insisteront sur le principe : l'union fait la force, inscrit par Pétion sur le drapeau national. Les indigénistes « noiristes » invoqueront chez Dessalines l'appartenance à la race ou le sens de classe, entendu comme couleur. Mulâtres et noirs se taisent sur la confrontation entre Dessalines et les étrangers, à propos des relations économiques avec le monde extérieur. Cela se comprend : la soumission au dictat économique des puissances étrangères est en Haïti une composante essentielle d'un système politique de dépendance, dont les chefs de tous bords assurent la perpétuité. Leur culte de Dessalines est un article destiné à la consommation intérieure. Il ne fait pas peur aux puissances étrangères, qui peuvent en sourire. Elles savent qu'elles continuent de dominer l'économie, la politique et la culture en Haïti.

Références Bibliographiques

ARDOUIN, Beaubrun. *Etudes sur l'histoire d'Haïti* (Paris, 1853-1860, 11 tomes). Port-au-Prince, Delancourt, 1958.

AUGUSTE, Yves L. *Haïti et les Etats-Unis, 1862-1900*. Port-au-Prince, Deschamps, 1987.

BELLEGARDE, Dantès. *Dessalines a parlé*. Port-au-Prince, Société d'édition et de librairie, 1948.

BONNIOL, Jean-Luc. "From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti" (review). *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 38, no. 3, 1983.

BONNEAU, Alexandre. *Haïti, ses progrès — son avenir avec un précis historique sur ses constitutions, le texte de la constitution actuellement en vigueur et une bibliographie d'Haïti*. Paris, Dentu, 1862.

BUCKLEY, Roger Norman (ed.) *The Haitian Journal of Lieutenant Howard*, York Hussars, 1796-1798. Knoxville, The University of Tennessee Press, 1985.

COCHIN, Augustin. *L'abolition de l'esclavage* (1861). Paris, Fort de France, Désormeaux, L'Harmattan, 1979.

DANTES Bellegarde. *Un Haïtien parle*. Port-au-Prince, Chéraquit, 1934.

D'AUBERTEUIL, Hilliard. *Considérations sur l'état présent de la colonie de Saint-Domingue*. Paris, Grangé imprimeur-librerie, 1776, 2 vol.

DAYAN, Joan. *Haiti, History and the Gods*. Berkeley, Los Angeles, London, University of Carolina Press, 1998.

DEER, Noel. *History of Sugar*. London, Chapman and Hall, 1950.

DELAFOSSÉ, Marcel. "Planteurs de Saint-Domingue et négociants rochelais au temps de Law", *Revue d'histoire des colonies françaises*, 1954.

DENIS, L. et DUVALIER, F. *Le problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*. Dans Duvalier, François. *Œuvres essentielles*, 3^e édition, tome I. Port-au-Prince, 1968, p. 314-367.

DESCOURTILZ, Michel Etienne. *Voyage d'un naturaliste en Haïti, 1799-1803*. Paris, Plon, 1935.

DIOUF, Mamadou et BOSMA, Ulbe (dir.). *Histoires et identités dans la Caraïbe*. Paris, Karthala, 2004.

DUVALIER, François. *Œuvres essentielles*, 3^e édition, tome I. Port-au-Prince, 1968. Elie, Louis-Emile. *Histoire d'Haïti*. Port-au-Prince, 1945.

FOUBERT, Bernard. "Les habitations Lemmens à Saint-Domingue au début de la révolution". *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, vol. 45, no. 154, mars, 1987.

FROSTIN, Charles. *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, L'Ecole, 1972.

GAILLARD, Roger. *La république exterminatrice*. Port-au-Prince, Le Natal, 1984.

GALLOWAY, J.H. *The Sugar Cane Industry: an Historical Geography from its Origins to 1914*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

- GEGGUS, David, P. "Toussaint Louverture and the Slaves of the Bréda Plantation" dans Bieber, Judy (ed). *Plantation Societies in the Era of European Expansion*. Hampshire, Variorum, 1997, vol. 18, p. 266-284.
- GIRARD, Philippe R. « Jean-Jacques Dessalines and the Atlantic System: A Reappraisal ». *The William and Mary Quarterly*, vol. 69, no. 3, July 2012, p. 549-582.
- LACOMBE, R. "Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti, des origines à 1874". *Revue d'histoire des colonies françaises*, 1956, p. 273-337.
- LAROCHE, Léon. *Haïti, une page d'histoire*. Paris, Arthur Rousseau, 1885.
- LEON, Rulx. *Propos d'histoire d'Haïti*. Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1945.
- LINSTANT DE PRADINE, J.-B. S. *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti*. Paris, Durand, 1886, 8 t.
- LOGAN, R. W. *The Diplomatic Relations of United States with Haiti, 1776-1891*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1941.
- MADIOU, Thomas. *Histoire d'Haïti*. Port-au-Prince, Deschamps, 1989, 8 tomes.
- MCCLELLAN, James E. *Colonialism and Science Saint-Domingue in the Old Regime*. Baltimore, London, The Johns Hopkins University Press, 1992; Chicago and London, The University of Chicago Press, 2010.-
- _____. "The Colonial Machine. French Science and Colonization in the Ancien Regime". *Osiris*, vol. 15, 2000, p. 31-50.
- MATTHEWSON, Tim. "Jefferson and Haiti". *Journal of Southern History*, 1995, p. 209-248.
- MENIER, M. A ; FOUCHARD, Jean ; DEBIEN, Gabriel. "Toussaint Louverture avant 1789. Légendes et réalités". *Conjonction*, Port-au-Prince, n. 134, 1976.
- MONTAGUE, Ludwell Lee. *Haiti and the United States. 1714-1938*. Durham, North Carolina Duke University Press, 1940.
- MOREAU DE SAINT-MERY, M.L.E. *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*. Paris, 1784-1785, 6 vol.

NICHOLLS, David. "Economic Dependence and Political Economy". *Occasional Paper Series* n. 9. Montreal, Center for Developing Area Studies, MG Gill University, 1974.

_____. "The Wisdom of Salomon: myth or reality?" *Journal of Interamerican Studies*, 20:4 (1978), p. 384.

PAMPHILE DE LACROIX, F.J. *La révolution de Haïti*. Paris, Karthala, 1995.

PRICE-MARS, Jean. *La République d'Haïti et la République dominicaine*. Port-au-Prince, Collection du Tricinquanteaire de l'Indépendance d'Haïti, 1953.

_____. *La vocation de l'élite*. Port-au-Prince, 1906, 1976.

_____. "Le phénomène religieux chez les nègres de Saint-Domingue". *Bulletin de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, 1925, p. 34-55.

_____. *Ainsi parla l'Oncle*. Port-au-Prince, Imprimerie de Compiègne, 1928.

RIGAUD, Milo. *La tradition vaudou et le peuple haïtien*. Paris, Editions Niclus, 1953.

SAINT-LOUIS, Vertus. "Les termes citoyen et africain pendant la révolution haïtienne" dans Laënnec Hurbon (org.). *L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue*. Paris, Karthala, 2000.

_____. "Le surgissement du terme 'Africain' pendant la révolution de Saint-Domingue". *Ethnologies*, vol. 28, 1, 2006a, p. 147-167.

_____. *Aux origines du drame d'Haïti. Droit et commerce maritime, 1794-1806*. Port-au-Prince : Imprimeur II, 2006b.

_____. "Connaissance de la nature et écriture de l'histoire, de Saint-Domingue à Haïti". *Chemins Critiques*, janvier 2001.

_____. "Sucre, science et révolution à Haïti", www.Montraylkreyol.org, 2007.

_____. "Régime militaire et règlements de culture en 1801". *Chemins Critiques*, Port-au-Prince, décembre 1993.

_____. "L'assassinat de Dessalines et les limites de la société haïtienne face au marché international" dans Y. Bénot et M. Dorigny (dir.). *1802, Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines d'Haïti : ruptures et continuités de la politique coloniale française, 1800-1830*. Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 162-177.

- SANNON, H. P. *Histoire de Toussaint Louverture*. Port-au-Prince, Héraux, 1938.
- SCHWARTZ, Stuart B. *Sugar Plantation in the Formation of Brazilian Society: Bahia, 1550-1835*. New York, Cambridge University Press, 1985.
- SPENCER, St John. *Haïti ou la république noire*. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886.
- THESEE, Françoise. *Négociants bordelais et Colons de Saint-Domingue. La maison BAPST et Cie. 1788-1793*. Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 1972.
- _____. et Debien, Gabriel. "Un colon niortais à Saint-Domingue Jean Barré de Saint-Venant". Notes d'histoire coloniale n. 116. Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*. 1974.
- VIAU, Alfred. *Negros, mulatos, blancos ; o Sangre, nada más que sangre*. Ciudad Trujillo, Montalvo, 1955.
- YVES, Auguste. L. *Haïti et les Etats-Unis, 1862-1900*. Port-au-Prince, Deschamps, 1987
- ZAVITZ, Erin. "Revolutionary Commemoration: Jean-Jacques Dessalines and Haitian Independence Day 1804-1903" dans Julia Gaffield (Ed). *The Haitian Declaration of Independence. Creation, Context and Legacy*. Charlottesville, University of Virginia Press, 2016.